Le bien-être, la sécurité et le respect des droits des patients, sans discrimination, sont au cœur des préoccupations des laboratoires du GHT d'Armor.

Confidentialité –Respect de la vie privée –Respect des patients

Le laboratoire recueille des renseignements cliniques nécessaires au traitement de vos examens.
Le laboratoire peut être amené à communiquer des informations confidentielles vous concernant lorsque la réglementation l'y oblige (ex : visée épidémiologique, maladies à déclaration obligatoire).
Toutes les autres informations recueillies sont traitées comme des informations confidentielles.
Les échantillons biologiques sont traités avec la plus grande attention et dans le plus grand respect.;

Examens sous traités

Les renseignements permettant la prise en charge du dossier sont transmis au laboratoire sous-traitant, le cas échéant.
Les résultats des analyses transmises à un laboratoire sous-traitant vous seront remis dans les mêmes conditions que pour les analyses réalisées au laboratoire du centre hospitalier

Droit de rectification

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) vous pouvez exercer vos droits relatifs à l'utilisation de ces informations en sollicitant le responsable sécurité du système d'information délégué à la protection des données du centre hospitalier.

Principe du consentement

Le consentement est implicite lorsque le patient se soumet volontairement à la procédure de prélèvement d'échantillon. La signature d'un consentement éclairé peut vous être demandée pour certains examens.

Compte rendu des examens

Vous pouvez obtenir les informations concernant vos analyses, notamment les délais d'obtention des résultats, auprès de l'infirmière du centre de prélèvement qui réalise le prélèvement ou auprès du secrétariat du laboratoire. Ces informations sont également disponibles dans le manuel de prélèvement du laboratoire sur le site internet de l'établissement.
Selon la réglementation, certains résultats d'examens ne seront transmis qu'au prescripteur qui vous les communiquera.
Une prestation de conseil peut être associée au résultat d'examen si nécessaire.

Réclamation

Toute réclamation peut être adressée par mail ou par courrier au chef de service ou à la direction de l'établissement hospitalier.

Résultats des examens

Vous êtes hospitalisés, vos résultats sont transmis à l'équipe de soin.
Vous êtes un patient externe, vos résultats sont transmis par voie électronique ou en format papier.

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI